

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 18 OCTOBRE 2016 A 19H30

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Seize, le **18 OCTOBRE A 19H30**

Extrait affiché le :
19 octobre 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

5^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN
Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme DUPONT
Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard,
M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE
Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Désignation et élection de
6 délégués communautaires.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. GILET Dominique	à	M. CHMIDLIN Stéphane

N° 90/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de
la future communauté d'agglomération qui se mettra en place le 01 janvier 2017 ; issue de la
fusion des communautés de communes de Fave, du Pays des Abbayes, de Saint-Dié-Des-Vosges,
du Val de Neuné et de la Vallée de la Plaine, 6 conseillers communautaires de la Ville de Raon
l'Étape doivent être désignés et élus afin de siéger au conseil d'agglomération ; en lieu et place
des 15 actuels et leurs 2 remplaçants. Les 6 nouveaux conseillers communautaires sont à désigner
et à élire parmi les 15 conseillers communautaires titulaires sortants au scrutin de liste à 1 tour
sans adjonction, ni suppression de noms, sans obligation de respecter la parité et sans modification
de l'ordre de présentation. La répartition des sièges se faisant à la représentation proportionnelle à
la plus forte moyenne.

Sont candidats d'une seule liste : Messieurs PIERRAT Benoît,
SALÉRIO Philippe, SALTZMANN Michel, TARDIEU François, Madame VINCENT Marie et
Monsieur PIERRAT-LABOLLE Michel.

Le Conseil Municipal présent et représenté, est unanime à élire les 6
candidats de la seule liste constituée ; qui sont : Messieurs PIERRAT Benoît, SALÉRIO Philippe,
SALTZMANN Michel, TARDIEU François, Madame VINCENT Marie et Monsieur PIERRAT-
LABOLLE Michel ; qui siégeront à compter du 01 janvier 2017 au conseil d'agglomération de la
future Communauté d'Agglomération.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,